

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018

Le conseil municipal, réuni au complet, sauf D. LASSAIGNE et A. FRAGNE, excusés, a abordé les questions ci-après :

► **TRAVAUX AU LOGEMENT DE L'ECOLE** : comme déjà exposé lors des précédentes réunions, le logement locatif à l'étage de l'école doit faire l'objet de gros travaux, principalement pour améliorer l'isolation et donc diminuer les frais de chauffage qui s'avèrent nettement plus élevés que pour les autres logements similaires en surface (1224€ pour 7 mois d'occupation, contre 900€ pour un an dans un autre logement de 70 m²), malgré une chaudière relativement récente à condensation. Les artisans consultés conseillent de surbaisser le plafond à 2,50m, de doubler les murs extérieurs, de remplacer les 6 fenêtres en y ajoutant des volets roulants. Ces travaux entraînent la réfection des tapisseries et peintures, des interventions sur la plomberie et l'électricité ; de plus les sols et les sanitaires vétustes doivent être remplacés. Le total des devis estimatifs s'élève à 44 000€ TTC, la somme est intégrée dans le budget primitif, tout en recherchant une solution plus économique avec des fenêtres d'importation à poser par un artisan local, afin de minimiser le coût. Une demande de subvention FSIL est déposée en Sous-Préfecture au titre de la rénovation thermique et de l'amélioration de l'offre de logements en lien avec l'accroissement de la population. Une subvention Eco-prime Sonergia de 1100€ est également sollicitée par le biais de l'artisan chargé du doublage des murs et du plafond.

► **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018** : bien que les recettes principales (dotations globale de fonctionnement versées par l'Etat) ne soient pas encore notifiées, le conseil municipal vote le budget prévisionnel comme suit :

- 340 936€ (+ 117693.82€ d'excédent 2017) = 458 629,82€ de recettes de fonctionnement

- 343 893€ de dépenses de fonctionnement

- 566 170€ de dépenses d'investissement, équilibrées par 293 540€ de recettes, dont 110 000€ d'emprunt et un prélèvement sur les fonds libres de 272 630€.

Les opérations d'investissement concernent cette année : l'aménagement du logement derrière la mairie (193 000€), l'extension/aménagement du cimetière des Moulins (142 000€), les travaux au logement de l'école (44 000€), la participation au programme voirie 2018 de la CCPU pour l'aménagement de la place mairie/église/école avec goudronnage jusqu'à la D.53 (18 300€), l'accessibilité aux bâtiments publics (10 000€), l'achat de matériels : cuve, benne à sel, buts pour terrain de jeux du Vieux Bourg (10 000€), la fin des travaux du nouveau garage-atelier (9200€), l'extension du réseau électrique à Crezoilles (7384€), l'aménagement de sécurité avec la D.31 (4000€), provision pour acquisitions foncières (2500€).

► **VOTE DES IMPOTS LOCAUX** :

Cette année, les dépenses de fonctionnement s'annoncent plus élevées que les recettes, il est donc recommandé de voter des recettes supplémentaires ; si l'on n'a pas encore reçu le montant qui nous sera versé par l'Etat au titre de la D.G.F., on a eu communication des bases d'impôts locaux et de leur produit : sans modification des taux communaux, la recette serait de 76 871 € (en progression de 2,75 %). Une simulation est proposée par le maire concernant le passage de la taxe d'habitation de 9,72 % à 10 %, le produit de cette taxe passerait alors de 43 166 à 44 410€ et ce dernier chiffre servirait de base à la compensation de l'Etat qui met en place à partir de cette année sa réforme de la taxe d'habitation pour 30 % des contribuables, qui n'auront donc pas à subir cette hausse de TH. Le conseil municipal est donc appelé à voter sur cette proposition d'augmentation du taux de taxe d'habitation à 10 %, qui est adoptée par 6 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

► **VOTE DES SUBVENTIONS** : le conseil municipal attribue cette année 150€ au Centre de Loisirs des enfants, 100€ à Activ'Age, 100€ à Docteur Clown ; 150€ sont réservés au Relais Transport d'Urfé si nécessaire.

► **COMPTE ADMINISTRATIF ET BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT** : les comptes 2017 sont clôturés avec un excédent global de 70 644.62€ ; il est repris dans le budget primitif 2018, qui s'équilibre à 50 551€ en fonctionnement et 84 716€ en investissement. CA et BP sont approuvés à l'unanimité.

Questions diverses : mandat à M. le Maire pour le choix des prestataires pour l'étude géotechnique et le passage caméra nécessaires au dossier de réhabilitation de l'assainissement, accord pour labellisation d'un sentier de randonnée afin qu'il figure dans "La Loire à pieds", compte-rendu du conseil d'école, bilan de l'extinction de l'éclairage public la nuit : - 53 % de consommation.